

NEVERS, le 17 MARS 2017

Le Président

Réf. : PJ/PC/SG/2017-03

COURRIER TRANSMIS A
ORIGINAL service instructeur <i>Président</i>
COPIE Cabinet
DGS
DGS A

Monsieur Alain BONNIN
Président de l'Université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 DIJON cedex

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier relatif à la décision du conseil d'administration de ne pas ouvrir de PACES, une délégation d'Elus et de Professionnels de santé de la Nièvre se déplacera à Dijon le lundi 27 mars à 14 h 30 afin de vous rencontrer pour évoquer les solutions de votre Université au problème de la désertification médicale de notre département.

Je sollicite donc, au nom de tous, une audience de votre part.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrice JOLY

Président du Conseil départemental de la Nièvre

Monsieur Patrice JOLY

Président du Conseil départemental de la Nièvre
Hôtel du Département
30 rue de la Préfecture
58000 NEVERS

Dijon, le 21 mars 2017

Le Président

CAB/CG/15

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre dernier courrier par lequel vous m'informez du déplacement d'une délégation d'élus et de professionnels de santé de la Nièvre à Dijon lundi prochain, 27 mars à 14h30. Vous précisez également votre souhait de me rencontrer pour évoquer « les solutions au problème de la désertification médicale » de votre département.

N'ayant pas été informé en amont de cette date, il ne me sera malheureusement pas possible de vous recevoir puisqu'au même moment se tiendra une réunion du Conseil d'administration de l'établissement.

Étant tout à fait ouvert au principe d'une telle rencontre, je vous propose que nos cabinets respectifs entre en contact afin de convenir d'un prochain rendez-vous. Vous pouvez pour cela prendre contact avec Cyril GOMET, Chef de cabinet (cyril.gomet@u-bourgogne.fr ; 03.80.39.91.50).

En vous assurant de mon entier dévouement, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain BONNIN

Président de l'université de Bourgogne

Cyril Gomet

De: Cyril Gomet <Cyril.Gomet@u-bourgogne.fr>
Envoyé: mercredi 22 mars 2017 14:08
À: Pascale CARTEGNIÉ
Objet: RE: Conseil d'administration uB

Madame,

Je vous confirme que le président de l'uB ne pourra malheureusement pas accéder à la demande du président du Conseil départemental en raison du Conseil d'Administration de l'uB.

Le président du Conseil départemental n'étant pas membre du Conseil d'Administration de l'uB, il n'est pas anormal que ce dernier n'ait pas reçu de convocation à cette réunion.

Vous trouverez ci-après la composition du CA de l'uB - <http://www.u-bourgogne.fr/universite/organisation/politique/conseil-d-administration-ca.html>.

Pour votre complète information, le CA de l'uB est composé de 8 personnalités extérieures (sur 32 membres) conformément à la Loi FIORASO de juillet 2013. Sur ces 8 sièges, seulement 2 sont prévus par la loi aux collectivités territoriales. Les statuts de l'uB prévoient ainsi que ces sièges sont occupés par un représentant du Grand Dijon et par un représentant du conseil régional.

Ainsi, conformément au courrier du président Bonnin, je vous invite à prendre contact avec moi pour trouver une date commune.

Bien sincèrement,

Cyril GOMET

De : Pascale CARTEGNIÉ [mailto:pascale.cartegnie@nievre.fr]
Envoyé : mercredi 22 mars 2017 11:09
À : cyril.gomet@u-bourgogne.fr
Objet : Conseil d'administration uB

Bonjour Monsieur Gomet,

En réponse à la demande du Président du Conseil départemental qu'une délégation d'élus et de professionnels de santé puisse être entendue le 27 mars prochain à 14H30, Monsieur Bonnin, Président de l'uB nous indique qu'il ne peut accéder à cette demande, en raison de la réunion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas reçu à ce jour de convocation à cette réunion. Pourriez-vous nous adresser celle-ci (par mail) afin que le représentant de Patrice Joly puisse être présent ?

Bien cordialement,

Pascale Cartegnie

Je vous contacterai prochainement afin de convenir d'un prochain rendez-vous entre nos présidents respectifs.